

# Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

## Déclaration du groupe de la CFDT

L'impact du numérique sur la mobilité est déjà prégnant dans les transports en commun comme dans les déplacements individuels, souvent à l'insu des utilisateurs. En ce sens, l'avis ne décrit pas un futur possible mais une réalité qui imprègne déjà largement nos modes de vie.

Nous sommes individuellement adeptes des multiples applications qui nous guident sur la route, dans les transports en commun, facilitent tous nos déplacements, peuvent les sécuriser, mais nous sommes ignorants et impuissants face à la commercialisation de nos données personnelles par les grands opérateurs mondiaux.

Les fleurons du transport en France, pourtant leaders mondiaux, sont fragilisés par cette révolution.

Pour la CFDT, elle représente des opportunités à saisir mais aussi des risques que nos systèmes actuels de protection, tant individuels que collectifs, ne savent prévenir.

Cette évolution peut être l'occasion de valoriser l'opportunité écologique que représente le numérique au service du transport des personnes. Rationaliser l'usage du véhicule personnel grâce aux informations en temps réel, en permettant une meilleure fluidité dans les zones urbaines aux heures de pointe, développer le covoiturage, représentent autant de moyens de lutter contre les pollutions liées aux déplacements.

C'est aussi une véritable opportunité pour lutter contre l'exclusion géographique et parfois sociale de certains territoires. Le transport à la demande se développe et sera d'autant plus efficient s'il peut correspondre aux besoins précis des usagers, en temps et en lieux, grâce au numérique. C'est le moyen de désenclaver les zones rurales isolées, ou les secteurs où le coût des infrastructures serait trop élevé, et de les relier par des plateformes intermodales au réseau de transport en commun.

C'est une opportunité économique : la France est leader dans l'émergence des *start-up* pour la mise sur le marché des logiciels et des applications offertes au public. L'industrie des équipements autour du véhicule, de la route dite de 5<sup>ème</sup> génération, est susceptible de créer des emplois nouveaux sous réserve de former aux compétences nécessaires pour ces nouvelles activités.

Mais cette révolution présente aussi des risques que l'avis met en exergue et la CFDT approuve l'ensemble de ses préconisations. Les citoyens doivent être alertés sur leurs responsabilités et les conséquences de l'utilisation des données qu'ils mettent volontiers à disposition des plateformes d'intermédiation.

L'économie collaborative qui se développe spontanément grâce au numérique demande à être régulée. Elle ne doit pas échapper aux règles tant sociales que fiscales qui fondent le fonctionnement économique d'une société et permettent la solidarité entre les citoyens.

Enfin, la création de richesse autour de la globalisation des échanges et des données, aujourd'hui captée par les géants mondiaux du numérique, impose à l'Europe de revoir ses règles de concurrence, de concentration et de faire front de façon concertée pour maintenir la compétitivité et les emplois.

Numérique et mobilité se développent aujourd'hui surtout à partir d'initiatives privées. Il est urgent que des politiques publiques encadrent et régulent ces évolutions pour en tirer toutes les opportunités et sécuriser les entreprises et les citoyens.

La CFDT a voté l'avis.